

2020 RACING 65

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE CHALLENGE GT TOURISME

VISA FFSA C48-2020
EN DATE DU 13.02.2020



DESIGN BY THE PADDOCK SOCIETY

WWW.ASAVE.PARIS



FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE
CIRCUITS

HISTORIC
CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS
TOUR

/ REGLEMENT SPORTIF

1 / ORGANISATION ET CALENDRIER

1.1 L'Asavé Challenge (aussi appelé l'opérateur), membre de l'association "Trophées Historique des Circuits", organise un plateau réservé aux voitures de Tourisme et de Grand Tourisme, en version de série et de compétition, ainsi que des voitures de sport biplaces à moteur avant.

Sa dénomination est : **ASAVE RACING 65**

1.2 Le RACING 65 est inscrit au Championnat de France Historique des Circuits-FFSA pour la saison 2020

1.3 Dans la cadre du Racing 65, deux périodes sont distinguées :
- Période E voitures de 1947 à fin 1961
- Période F voitures de 1962 à fin 1965

1.4 Tous les points non prévus au présent règlement du Code Sportif International en vigueur, des prescriptions générales FFSA, des caractéristiques générales VHC, du Championnat de France des Circuits, du règlement standard des circuits asphalte ou figurant dans le règlement particulier de chaque épreuve.

1.5 CALENDRIER PREVISIONNEL 2020

(L'opérateur se réserve le droit de modifier ce calendrier)

Le Challenge Racing 65 se déroulera selon le calendrier prévisionnel et non exhaustif suivant :

Championnat de France des Circuits Historiques, Historic Tour :

16 - 19 avril	Circuit d'Albi
08- 10 mai	Circuit de Dijon-Prenois
19 - 21 juin	Circuit de Charade
11 - 13 septembre	Circuit de Nogaro
25 - 27 septembre	Circuit de Val de Vienne

Hors Championnat de France des Circuits Historiques :

11 - 12 juillet	Circuit de Croix en Ternois
16 - 18 octobre	Circuit Bugatti au Mans

1.6 VERIFICATIONS

ADMINISTRATIVES sont assurées par un membre agréé et dûment licencié de l'Asavé. A défaut par l'ASA organisatrice de l'épreuve.

Responsable Gérard Bonnamour licence 1428-169991

TECHNIQUES sont assurées par au moins l'un des Commissaires Techniques agréé VH ou a défaut par un Commissaire Technique local.
Responsable Alain Goupy 1428-24279

1.7 LICENCE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les Challenges Asavé sont ouverts aux conducteurs titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité, d'un titre de participation à l'épreuve, d'une licence étrangère national ou internationale.

1.8 PARTICIPATION AU CHALLENGE

Aucun conducteur ne pourra s'engager à une des épreuves du Challenge sans être à jour de son adhésion pour 2020. Une copie couleur de la première page du PTH doit accompagner le formulaire d'adhésion

1.9 ENGAGEMENTS AUX EPREUVES DU RACING 65

Les engagements aux épreuves de l'Historic Tour, ainsi que celle du Mans, seront reçue et encaissés par HVM Racing. L'engagement de l'épreuve de Croix-en-Ternois sera géré par le Challenge Asavé.

Sauf accord préalable, aucune demande d'engagement non accompagnée de son règlement ne sera prise en compte.

Sauf pour un cas de force majeure ayant empêché le déplacement sur l'épreuve, aucun remboursement ni report ne sera effectué

La FFSA ainsi que l'opérateur se réserve le droit d'examiner et de refuser toute demande, dans le but de préserver l'esprit du Challenge Racing 65 sans avoir à justifier leur décision. L'inscription n'est officielle qu'après avoir été confirmé par l'opérateur sous forme d'une liste diffusée aux concurrents par courriel et affichage sur le site.



1.10 INSCRIPTION AU CHALLENGE

Tout concurrent désirant participer au Challenge Racing 65 devra, au préalable, envoyer le formulaire d'inscription, disponible sur le site, et l'accompagner de son règlement. Le Championnat de France Historique des Circuits 2020 est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par la FFSA ou par une ASN étrangère (pays assimilés par la FIA) qui participent aux courses des Coupes, Challenges, ou Trophées agréés par la FFSA inscrits aux meetings du Championnat de France Historique des Circuits (la liste actualisée des Trophées partenaires est disponible auprès du promoteur du Championnat et de la FFSA).

Les pilotes étrangers doivent impérativement présenter une autorisation de participation à une épreuve nationale organisée dans un pays étranger délivrée par leur ASN. Toute personne qui ne souhaite pas voir figurer son nom (ou alias) sur les classements du Championnat de France doit l'exprimer auprès de :

HVM Racing, 3 Place des Ecoles, 92100 Boulogne-Billancourt,
par lettre recommandée avec AR.

Il reste possible de ne s'inscrire qu'à une seule épreuve du Challenge. La part d'adhésion sera ajoutée au montant de l'engagement. Les concurrents ayant adhéré à l'année sont prioritaires.

1.11 DIFFUSION DES INFORMATIONS

Tous les documents : adhésions, demandes d'engagement, règlements et informations divers sont transmis par courriel exclusivement et en ligne sur les sites www.asave.paris et www.hvmracing.fr

Il est donc indispensable de disposer d'une connexion internet. Les concurrents sont seuls responsables du bon fonctionnement de leurs connexions.

2 / ASSURANCES

Les signataires déclarent être couverts par une assurance personnelle responsabilité civile pour tous dommages causés au tiers, que le véhicule à moteur est couvert par une assurance automobile (obligatoire en application de l'article L.211-1 du Code des assurances), avoir pris connaissance des dispositions d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels le sport automobile peut exposer.

3 / CONCURRENTS ET PILOTES

Le Challenge est ouvert aux concurrents et/ou conducteurs titulaires d'une licence nationale ou internationale, sinon d'un titre de participation, en cours de validité.

4 / VOITURE ET EQUIPEMENT

Les voitures éligibles au Challenge RACING 65 sont des voitures homologuées dans les catégories : Tourisme, Grand Tourisme, de série ou de compétition, ainsi que des voitures Sport biplaces à moteur avant, comprises entre 1947 et fin 1965. Les voitures produites en 1965 mais homologuées en janvier 1966 y sont éligibles.

EQUIPEMENT VOITURE : Voir règlement technique

EQUIPEMENT PILOTE : Les pilotes doivent être équipés d'une tenue en complète conformité avec l'annexe L du code sportif international de la FIA en vigueur. Le port des tous les sous-vêtements, des chaussures et des gants homologués est obligatoire, en plus du casque et de la combinaison.

5 / PUBLICITE

En conformité avec les articles 2.1.9 et 2.1.10 de l'Annexe K en vigueur. Sauf en cas d'une livrée de période, les publicités en contradiction avec les sponsors de l'organisateur, et/ou la réglementation, ne pourront être refusées. Des stickers de sponsors du Challenge ne pourront être refusés aux endroits choisis sur les voitures engagées.

6 / SITE ET INFRASTRUCTURE

Règlement standard des circuits asphalte FFSA

7 / DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 ORGANISATION

Les courses sont organisées par des ASA dans le cadre des règlements de la fédération concernée (FFSA pour la France) et sous leur seule autorité. Tout en gardant son identité propre, le Challenge peut recevoir ou se joindre à une autre série de voitures à roues couvertes, sur une même épreuve.

7.2 COURSES

Le format : 1 séance d'essais qualificatifs de 30' et 2 courses de 45' définie en temps et/ou en nombre de tours, pour les épreuves d'Albi, Charade, Nogaro et Val de Vienne, 1 séance d'essais qualificatifs de 30' et 1 course de 60', pour les épreuves de Dijon et du Mans et 1 séance d'essais de 30' et 2 courses de 30', pour Croix en Ternois.

Le résultat de la course 1 définit la grille de départ de la course 2.

Les formats et/ou les durées des essais et courses peuvent varier en fonction des décisions prises par la direction de course sans pouvoir prétendre à un quelconque rattrapage.

7.3 DEROULEMENT

Chaque voiture peut être conduite par 1 ou 2 pilotes. En ce cas, ils partageront le volant pour la séance de qualification et c'est le meilleur temps de la voiture qui définit la position sur la grille de la course 1.

FORMAT 2 COURSES DE 45' & FORMAT COURSE 60'

Un arrêt est obligatoire pour toutes les voitures, calculé entre les boucles de chronométrage d'entrée et sortie de pitlane, de 2 minutes et 30 secondes **SANS RAVITAILLEMENT**, pour changer de pilote, ou un simple arrêt s'il n'y a qu'un pilote par voiture. Cet arrêt devra obligatoirement s'effectuer entre la 15^{ème} minute et la 30^{ème} minute de course pour les courses de 45 minutes et entre la 20^{ème} minute et la 40^{ème} minute de course pour les courses de 60 minutes.

7.4 DEPART

Sauf avis contraire, le départ est de type « lancé » dans le format 2-2 en ligne. Si le départ devait être de type « arrêté », il serait en 2-2 décalé. L'information sera diffusée lors du briefing pilote.

7.5 ARRIVEE

L'arrivée est jugée lorsque la voiture de tête franchit la ligne d'arrivée au terme de la durée définie de la course. Seules les voitures ayant effectué au moins 60% de la course, sont classées.

7.6 PARC FERME

Règlement standard des circuits.

8 / RECLAMATIONS, APPEL, PENALITES

Règlement standard des circuits et règlement du Championnat de France Historique des Circuits.

Toute infraction au présent règlement Sportif, au règlement technique du Challenge, au règlement particulier de l'épreuve concernée, au règlement standard des circuits asphalté de la FFSA, à la réglementation générale de la FFSA, au code sportif international de la FIA, au règlement du Championnat de France Historique des Circuits, sera soumise au collège des Commissaires Sportifs du meeting.

Les comportements agressifs ou dangereux ne sont pas tolérés sur la piste et seront soumis, selon le cas, à la décision du Directeur de Course et/ou du Collège des Commissaires Sportifs.

Nonobstant la décision du Collège des Commissaires Sportifs, ou éventuellement celle de la Commission de discipline de la FFSA, des sanctions internes au Challenge GT Tourisme pourront être prises, notamment et sans que cette liste soit limitative, pour provocations ou menaces de toutes natures, comportement antisportif ou non-conforme à l'esprit du Challenge, manquement à l'éthique sportive, nuisance aux intérêts du Challenge, tricherie, non-conformité, etc...

Le Challenge GT Tourisme étant un plateau sur invitation, l'opérateur peut ne pas renouveler une invitation précédemment accordée sans avoir à motiver sa décision.

Pénalités concernant les arrêts aux stands :

Le nombre d'arrêts dans la voie des stands est libre.

Si un concurrent effectue son arrêt obligatoire aux stands avant ou après l'ouverture de la fenêtre prévue, il sera pénalisé par un Drive Through (passage par la voie des stands).

Si un concurrent ne respecte pas la durée minimum de l'arrêt aux stands obligatoire de 2 minutes et 30 secondes calculé entre les boucles de chronométrage d'entrée et sortie de pitlane, il sera pénalisé par un Stop and Go de la durée manquante au temps d'arrêt officiel.

9 / CLASSEMENT

Du 1^{er} au 9^{ème} : 25, 20, 16, 12, 10, 8, 6, 4, 3. A compter du 10^{ème} : 1 point

9.1 COURSES EN EQUIPAGE

Chacun des pilotes marque les points obtenus par le classement final de la voiture.

9.2 POINTS SUPPLEMENTAIRES

La voiture de chaque catégorie dans sa période ayant réalisé le meilleur temps aux essais qualificatifs, bénéficie de 2 (deux) points supplémentaires et cumulables. 2 (deux) points supplémentaires sont attribués à l'auteur du meilleur tour en course de chaque catégorie dans sa période.

Un bonus est attribué au classement scratch de chaque catégorie dans sa période avec dans l'ordre : 4, 3 et 2 points.

9.3 CLASSEMENT GENERAL FINAL

Chaque pilote totalise les points obtenus à chaque course au cours de la saison. Le pilote ayant totalisé le plus de points (tous Challenges confondus) est déclaré vainqueur du Challenge GT-Tourisme Historique.

Seront déclarés vainqueurs des Challenges Tourisme et Grand Tourisme de l'Asavé RACING 65, les pilotes ayant marqué le plus grand nombre de points dans leur période et catégorie.

Sera déclarée vainqueur du Challenge la première conductrice qui figurera dans les 10 premiers classés de chacun des Challenges.

211-1 du Code des assurances) ; avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport en ce qui concerne la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels le sport automobile peut exposer.

9.4 NEANT

9.5 CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS

Le Challenge Asavé Racing 65 participe au Championnat de France Historique des Circuits FFSA.

Ce Championnat classera ensemble, tous les pilotes de tous les Trophées participants aux épreuves du Championnat de France GT / Tourisme selon un règlement qui lui est propre.

Les pilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par la FFSA ou par une ASN étrangère (pays assimilés par la FIA) seront automatiquement inscrits au Championnat de France Historique des Circuits.

Si un pilote désire ne pas participer au classement du Championnat de France Historique des Circuits, il devra formuler son refus officiellement lors de son inscription au Trophée.

Les pilotes marqueront des points pour le classement « GT / Tourisme » ou « Monoplaces / Protos » du Championnat de France Historique des Circuits.

Les points seront attribués à partir du classement scratch de chaque course sans distinction de classe. Les pilotes acceptés sur invitation ou de la catégorie Invités ne marqueront pas de points au Championnat de France Historique des Circuits.

Voir le Règlement du Championnat de France Historique des Circuits pour les modes d'attribution des points.

/ REGLEMENT TECHNIQUE

CONFORMITE

Les voitures doivent se conformer à leurs PTH* ou PTHN**

Les voitures appartenant aux concurrents français doivent également disposer d'un passeport technique 3 volets FFSA

*Passeport Technique Historique international avec vignette FIA

** Passeport Technique Historique National (vignette bleu FFSA)

L'engagement aux épreuves du Challenge est une déclaration de conformité du véhicule au PTH et aux réglementations appliquées.

C'est au concurrent d'apporter la preuve de conformité de son véhicule au regards des réglementations en vigueur.

REPARTITION DES CLASSES

TOURISME	PERIODE E	PERIODE F SERIE	PERIODE F COMPETITION
Jusqu'à 1300 cm3	ETC 1	FT 1	FTC 1
De 1300 à 2000 cm3	ETC 2	FT 2	FTC 2
Plus de 2000 cm3	ETC 3	FT 3	FTC 3

GRAND TOURISME	PERIODE E	PERIODE F SERIE	PERIODE F COMPETITION
Jusqu'à 1600 cm3	EGT 1	FGT 1	FGTS 1
De 1600 à 2500 cm3	EGT 2	FGT 2	FGTS 2
Plus de 2500 cm3	EGT 3	FGT 3	FGTS 3

BIPLACES MOTEUR AVANT	
Moins de 2000 cm3	SP 1
Plus de 2000 cm3	SP 2

1 DEFINITION DES VEHICULES AUTORISES

Le Challenge est réservé aux voitures de Tourisme et de Grand Tourisme en versions standards et de compétition, ainsi qu'aux biplaces de courses à moteur avant, titulaires d'un PTH international ou national.

Les voitures ayant une demande de PTH en cours seront acceptées sur étude de la demande déposée

Des voitures d'autres catégories, ou sans demande de PTH déposé, pourront être acceptées sur invitation. Elles ne marqueront pas de points et ne pourront prétendre au podium.

2 MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS AUTORISES

Aucune modification ou adjonction autre que figurant sur le PTH.

3 POIDS MINIMUM

Conforme au PTH. En cas de doute les commissaires techniques devront faire vidanger le réservoir d'essence celui-ci ne pouvant pas être considérée comme un lest.

4 MOTEUR

Conforme au PTH

5 TRANSMISSION

Conforme au PTH

6 SUSPENSION

Conforme au PTH

7 ROUES ET PNEUMATIQUES

Seuls les enveloppes Dunlop Racing en CR 65 ou Avon en CR 6 ZZ sont autorisées. Les diamètres extérieurs des roues doivent se conformer à la réglementation de l'Annexe « K » du code sportif de la FIA en vigueur, art. 8.4.2, et les dimensions des jantes doivent se conformer au PTH.



8 SYSTEME DE FREINAGE

Conforme au PTH

9 CARROSSERIE EXTÉRIEURE

Conforme au PTH

10 INTERIEUR DU VÉHICULE

Conforme au PTH

11 ACCESSOIRES ADDITIONNELS

Conforme au PTH

12 SYSTEME ELECTRIQUE

Conforme au PTH

13 SYSTEME D'ECLAIRAGE

Conforme au PTH

A l'exception du feu de pluie, les feux avant à LED ou au Xénon sont interdits
Un feu de pluie rouge (à LED ou ampoule de 21 watts), rond ou carré, d'un minimum de 20 cm² (maxi 100 cm²) doit être placé à l'arrière, sur l'axe médian de la voiture et à une hauteur suffisante pour être visible.
Il doit être alimenté et commandé d'une façon indépendante du système d'éclairage de la voiture. Au minimum 80% des LED doivent fonctionner.

14 CIRCUIT DE CARBURANT ET RESERVOIR

Conforme au PTH

15 SECURITE

Conforme au PTH ainsi qu'à l'article 5 et aux annexes V & VI de l'annexe K en vigueur. Conforme également aux équipements de sécurité circuit VHC
Aucune caméra ne peut être installée à l'extérieur de la carrosserie de façon saillante et quel qu'en soit son système de fixation à l'exception d'un boîtier vissé à la carrosserie.

16 BRUIT

Conforme au règlement standard des circuits asphaltés.
Les voitures doivent utiliser un système d'échappement conforme à celui homologué. Un système d'atténuation du bruit doit être monté pour répondre à la norme en vigueur.

ASAVE

7 Route de Saint Germain
78340 Louveciennes
+33 (0) 1 75 93 57 86
+33 (0) 6 11 48 38 28

alaingoupy@asave.paris
www.asave.paris



HVM RACING

3 Place des Ecoles
92100 Boulogne Billancourt
+33 (0) 1 41 22 20 10

contact@hvmracing.fr
www.hvmracing.paris

